

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2025

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

AMENDEMENT

N ° CE185

présenté par

M. Le Bourgeois, Mme Bamana, M. de Lépinau, M. Falcon, M. Gabarron, M. Golliot,
Mme Grangier, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Loubet, M. Patrice Martin, M. Meizonnet,
M. Rivière, M. Tivoli, M. Weber, M. Amblard et M. Barthès

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.